

Le porteur du projet d'engage à :

- Informer la filière BRAIN-TEAM de tout cofinancement envisagé ou obtenu (nom du financeur, montant) ;
- Prévenir la filière BRAIN-TEAM dans les plus brefs délais en cas de changement dans le déroulement du projet ;
- Respecter les modalités de suivi mentionnées dans l'appel à projet ;
- Faire figurer sur tout support de communication lié au projet de recherche : « Ce travail a été soutenu par le ministère de la Santé et la filière BRAIN-TEAM à travers le Plan National Maladies Rares » avec apposition du logo de la filière, du ministère et des filières de santé maladies rares ;
- Autoriser la filière à communiquer librement sur le projet de recherche, ainsi que sur le soutien qu'elle lui apporte, et ce à tout moment du projet ;
- Venir présenter le projet de recherche et son état d'avancement à un événement organisé par la filière si celle-ci le sollicite.

Le porteur du projet reconnaît avoir pris connaissance de la charte et en accepte les dispositions.

Je déclare avoir pris connaissance de la charte et m'engage à la respecter dans son intégralité

Date :

Nom et prénom :